


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 34/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
 Reçu en préfecture le 06/10/2021
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20210922-2021DELIB34-DE

<p>DATE DE CONVOCATION : 15/09/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 22/09/2021</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 23</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> WETZEL Brigitte, DURY Bernard, ATAR Nathalie.</p>
<p>OBJET : <i>Avis du Conseil Municipal Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, DURY Bernard a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.</p> <p><i>Absents :</i> REBOUH Mehdi.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Mylène MANGE est nommée secrétaire de séance.</p>

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, et en particulier son article 1^{er} disposant de la possibilité pour les communes et les EPCI de se doter d’un pacte de gouvernance,
 Vu la délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en vue d’élaborer un pacte de gouvernance,
 Vu la transmission faite le 31 août 2021 par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération du projet de pacte de gouvernance,

Madame le Maire expose que la loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d’adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Madame le Maire informe que le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l’élaboration d’un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :


- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres,
- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes,
- Partie 4 : L'évolution du pacte.

Madame le Maire précise que le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021. Madame le Maire indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Elle ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré et **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,** le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération.

Fait et délibéré à Bavans, le 22/09/2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20210922-2021DELIB34-DE

